

FORMATION « ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS »

Les objectifs de la formation :

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention et en facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.
- Préparer et engager la démarche EvRP dans le respect des bonnes pratiques.
- Conduire et mettre en œuvre la démarche EvRP.

Le public : toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)

Les prérequis : le candidat devra présenter une attestation de fin de formation « bases en prévention » selon le référentiel national dispensé soit, par l'INRS dans le dispositif autoformation V@001 ou par les CARSAT/ CRAM/ CGSS dans leur formation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ».

Le contenu de la formation :

- Les valeurs et les bonnes pratiques du réseau de l'assurance maladie/ INRS :
 - La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite,
 - mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques :
 - Les aspects réglementaires, les principes généraux de prévention.
 - La mise en œuvre : méthodes, organisation et techniques.
 - La formalisation de l'évaluation des risques professionnels.
 - Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix
 - La proposition d'un plan d'actions en lien avec l'EvRP.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

L'organisation pédagogique :

L'acquisition des compétences nécessite des mises en situation professionnelle (réelle et reconstituée) avec retour d'expérience collectif. Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise prévoir 1 jour de travail personnel. Il alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en inter séquence, et s'appuie sur un plan d'action personnalisé. L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS.

Le formateur EvRP est formé et certifié par l'INRS et le réseau prévention.

Durée : 3 jours (21 heures) de formation avec a minima une intersession .

Lieux des formations : au 1140, rue André Ampère - Bat Actimart - Aix-en-Provence Les Milles

Organisation de l'alternance :

La formation comporte à minima une intersession, permettant aux stagiaires de réaliser un travail d'intersession pour lequel il faudra prévoir à minima une journée de travail individuel. Une durée d'un mois est **un minimum conseillé** entre les deux sessions.

Le nombre de stagiaires : L'effectif du stage est de 12 stagiaires au maximum.

L'évaluation :

Les critères d'évaluation utilisées pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel d'évaluation (dispositif de formation INRS EvRP/ SDC V1-2016). L'évaluation est réalisée par le formateur, elle comporte une évaluation réalisée tout au long de la formation et une restitution individuelle orale issue des travaux d'intersession d'une démarche d'EvRP initiée par le stagiaire, faisant apparaître les différentes compétences visées.

Validation :

A l'issue de la formation les participants se voient délivré une attestation de fin de formation validant les acquis.



Contact :

Efficiency Ergonomie

Actimart

1140, rue André Ampère

CS 80544

13594 Aix-en-Provence

Tel : **04.42.16.47.31**